

LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL



ACCUEILLIR UN VOLONTAIRE SNU

Le Service national universel qu'est-ce que c'est ?

UN PARCOURS CITOYEN EN 3 ÉTAPES

Le Service national universel (SNU) s'adresse à tous les jeunes Français de 15 à 17 ans qui souhaitent s'investir dans une société de l'engagement, bâtie autour de la cohésion nationale. Il comporte un séjour de cohésion et une mission d'intérêt général. Chaque jeune peut ensuite poursuivre une période d'engagement s'il le souhaite.

4 OBJECTIFS POUR ÊTRE ACTEURS DE SA CITOYENNETÉ

- **Faire vivre** les valeurs républicaines
- **Renforcer** la cohésion nationale
- **Développer** une culture de l'engagement
- **Accompagner** l'insertion sociale et professionnelle



3 ÉTAPES COMPLÉMENTAIRES

1

Séjour de cohésion

- ✓ 2 semaines
- ✓ dans un autre département

2

Mission d'intérêt général

- ✓ 84 heures réparties au cours de l'année
- ✓ près de chez soi
- ✓ l'année qui suit le séjour de cohésion

3

Engagement volontaire

- ✓ partout en France ou dans le monde selon les dispositifs
- ✓ entre 16 et 25 ans

337 jeunes drômois inscrits à la campagne 2022 :

- 24 en février, 129 en juin et 184 en juillet.

En parallèle, la Drôme a accueilli :

- 165 jeunes, en juin, au centre du Martouret, à Die ;
- 139 jeunes, en juillet, au lycée Le Valentin, à Bourg-Lès-Valence.

2023 :

- Objectif 100 000 jeunes au niveau national, soit environ 1 000 pour la Drôme.

2027 :

- Généralisation à une classe d'âge, soit environ 800 000 jeunes au niveau national, et **6 000 pour la Drôme**

2

La mission d'intérêt général

C'est un moment pour s'engager concrètement au service de la société, pour affirmer ses valeurs et pour consolider son parcours. Chaque département propose des offres de mission auxquelles vous pourrez répondre.

Les domaines

Solidarité, santé, éducation, culture, sport, environnement, citoyenneté, prévention, défense, mémoire, etc.



Exemples

- Participation à l'organisation d'un événement culturel, sportif,
- Contribution au sein d'une association ou structure pour les personnes fragiles,
- Contribution à un chantier de restauration du patrimoine.

Où ?

Associations, corps en uniforme (pompiers, gendarmes, etc.), collectivités territoriales, services publics, etc.

Quand ?

Tout au long de l'année. Minimum 84 heures ou 12 jours consécutifs, hors temps scolaire.

2

La mission d'intérêt général



Le 01.03.2020

[GÉNÉRATION SNU] ÉPISODE 1 – IRVIN ET LES RESTOS DU CŒUR

Irvin, 16 ans, faisait partie des 2 000 premiers volontaires du national universel (SNU). Après une première phase de cohésion à Vesoul, il a poursuivi son aventure SNU à...



Le 04.05.2020

[GÉNÉRATION SNU] ÉPISODE 2 – AUGUSTIN ET LES POMPIERS DU PATRIMOINE

Atteint d'autisme, Augustin fait partie des 2 000 premiers volontaires du Service national universel (SNU). Découvrez sa mission d'intérêt général auprès des pompiers de Maubeuge.



Le 10.08.2020

[GÉNÉRATION SNU] ÉPISODE 3 - CÉLIA ET LE 68e RÉGIMENT D'ARTILLERIE D'AFRIQUE

Célia, 16 ans, a choisi de réaliser la sienne au 68e régiment d'artillerie d'Afrique, à la Valbonne. Retour sur son expérience en vidéo.



Le 16.09.2020

[GÉNÉRATION SNU] ÉPISODE 4 : ALBAN ET LA PROTECTION CIVILE

La Mayenne a été un département sévèrement touché par l'épidémie de la Covid-19. Alban, 16 ans, a voulu aider la population de son territoire à faire face à cette crise.



Pour visualiser ces vidéos de 2 minutes chacune, une connexion internet est nécessaire

Accueillir un volontaire en mission d'intérêt général dans votre structure

Dans le cadre de la mission d'intérêt général, le volontaire SNU participe aux actions de la structure d'accueil. C'est l'occasion de participer à un service rendu à la société dans différents secteurs d'activité et de mesurer les valeurs de l'engagement et du bénévolat. Il pourra ensuite, s'il le souhaite, prolonger son engagement dans la structure à travers d'autres dispositifs comme le Service civique ou la Réserve civique.



POURQUOI ?

Par leur vitalité et leur ancrage territorial, les organisations publiques ou associatives sont des **partenaires privilégiés** pour la réalisation des missions d'intérêt général et plus largement pour la réussite de l'ensemble du dispositif. Le SNU constitue, pour les associations, une occasion de rencontrer les jeunes et de mobiliser ainsi les bénévoles de demain.



QUELS TYPES DE MISSIONS ?

- L'appui à l'animation d'une opération ;
- l'organisation d'un projet ;
- l'aide à l'accueil ;
- l'organisation d'événements culturels ou sportifs ;
- la participation à des chantiers de restauration du patrimoine, à des missions en faveur de l'environnement, auprès de personnes vulnérables, etc.



QUELS DOMAINES ?

Solidarités, santé, éducation, culture, sport, environnement et développement durable, citoyenneté, etc.



COMBIEN DE TEMPS ?

Pour une durée minimum de **84 heures** à réaliser dans l'année qui suit le séjour de cohésion.

Retrouvez toutes les informations utiles et proposez une mission d'intérêt général (MIG) sur :

www.snu.gouv.fr/structures

PROPOSEZ DES MISSIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Toutes les précisions pour proposer une
MIG sont disponibles sur le site internet du
Service national universel, page
« [Proposez des missions d'intérêt général](#) »

snu.gouv.fr

De nombreuses explications et tutoriels sont
également à votre disposition sur la page
« [Foire aux questions](#) ».

MISSIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL DU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

RÉFÉRENTIEL POUR LES MAIRIES
ET INTERCOMMUNALITÉS

ACCUEIL DU PUBLIC

- Appui à l'accueil et à l'orientation du public.
- Information du public.

ACTIVITÉS CITOYENNES

- Appui au fonctionnement des institutions locales : préparation de débat, de séance publique, etc.
- Participation à l'animation du conseil municipal des enfants/jeunes.
- Contribution à l'élaboration et à la diffusion du bulletin municipal.
- Appui à la préparation des élections.
- Aide à l'actualisation du plan du cimetière et au recensement des concessions.

SANTÉ

- Aide en centre de vaccination : accueil, renseignements et orientation du public...
- Opération don du sang : soutien logistique, accueil et orientation du public.

ANIMATION ENFANTS/JEUNES

- Appui aux animations proposées, à la communication sur les structures de loisirs, à quelques tâches de gestion quotidienne.
- Appui à l'aide aux devoirs.
- Appui aux actions de cohésion proposées aux jeunes : web radio, promotion des associations locales, communication sur les dispositifs dédiés, etc.
- Appui aux actions d'information jeunesse (par exemple : participation à l'organisation du forum emploi ou forum jobs d'été).

PERSONNES VULNÉRABLES

- Appels à partir du registre des personnes isolées, pour vérifier les coordonnées des personnes inscrites (en amont de l'été, en préparation du plan canicule par exemple).
- Présence auprès des personnes isolées.
- Participation aux ateliers proposés : lecture, jeux de société, créations.
- Préparation et portage des repas.

ÉVÉNEMENTIEL

- Appui aux cérémonies commémoratives : installation, préparation, promotion, mise en valeur (affichage, réseaux sociaux, etc.), micro-reportage sur la cérémonie.
- Participation aux animations de la commune (marchés de Noël, festivals, etc.) : accueil du public, aide à la gestion des files d'attente, accompagnement des personnes à mobilité réduite.
- Participation aux forums associatifs.

ACTIONS CULTURELLES

- Accompagnement du public lors d'une exposition, notamment auprès d'un public senior et familial.
- Participation aux activités de la médiathèque : accueil et orientation du public, aide à la valorisation du fonds et des animations, appui aux animations, aux publications internet, etc.
- Appui à la mise en valeur des atouts touristiques d'une commune : aide à l'élaboration de supports de communication, à la diffusion des affiches, à l'entretien des cheminements de visite, etc.

SPORT

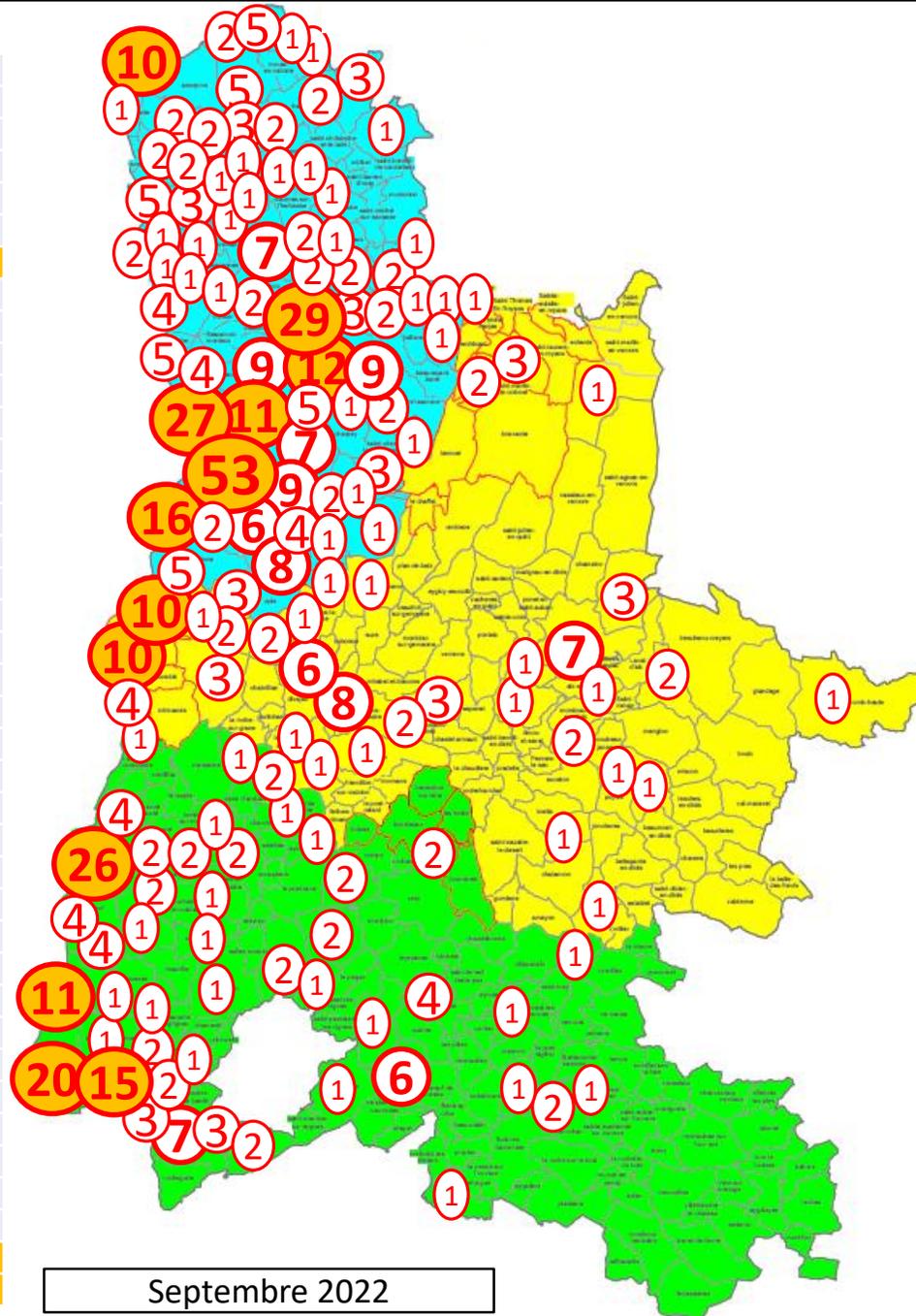
- Appui aux manifestations sportives locales : promotion, accueil et orientation du public, etc.
- Appui au fonctionnement des infrastructures et clubs municipaux (aide aux campagnes d'inscription, participation au forum, etc.).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Nettoyage des sentiers, des plages.
- Appui à l'entretien et à la valorisation du patrimoine, des espaces naturels.
- Appui à l'inventaire des espèces florales et végétales.

Nombre de volontaires SNU en recherche de MIG par commune dans la Drôme

Albon	2	Crépol	1
Alixan	5	Crest	6
Allan	1	Crozes-Hermitage	1
Allex	2	Crupies	2
Ambonil	1	Die	7
Andancette	1	Dieulefit	2
Aouste-sur-Sye	8	Donzère	11
Arthémonay	1	Épinouze	2
Aubenasson	2	Erome	1
Aurel	1	Espeluche	2
Barbières	1	Étoile-sur-Rhône	5
Barnave	2	Eurre	2
Barsac	1	Eymeux	1
Bathernay	1	Fay-le-Clos	2
Beaumont-lès-Valence	6	Génissieux	2
Beausemblant	2	Gervans	2
Beauvallon	2	Gigors-et-Lozeron	1
Bésayes	1	Grâne	3
Bésignan	2	Grignan	1
Bouchet	3	Hauterives	2
Bourg-de-Péage	12	Hostun	1
Bourg-lès-Valence	27	La Bâtie-Rolland	2
Bren	1	La Baume-d'Hostun	1
Chabeuil	9	La Bégude-de-Mazenc	2
Chantemerle-les-blés	1	La Chapelle-en-Vercors	1
Charpey	2	La Garde-Adhémar	1
Châteaudouble	1	La Motte-Chalancon	1
Châteauneuf-de-Galaure	3	La Motte-de-Galaure	1
Châteauneuf-du-Rhône	4	La Repara Auriples	1
Châteauneuf-sur-Isère	9	La Roche-de-Glun	5
Châtillon-en-Diois	2	La Touche	1
Châtillon-Saint-Jean	2	Lapeyrouse-Mornay	5
Chatuzange-le-Goubet	9	Larnage	1
Clansayes	2	Le Grand-Serre	3
Claveyson	1	Lens-Lestang	1
Clérieux	2	Les Granges-Gontardes	1
Combovin	1	Les Tourrettes	1
Condorcet	4	Livron-sur-Drôme	10
Cornillon-sur-l'Oule	1	Loriol-sur-Drôme	10



Luc-en-Diois	1	Saillans	3
Lus-la-Croix-Haute	1	Saint-Barthélemy-de-Vals	3
Malataverne	4	Saint-Donat-sur-l'Herbasse	7
Malissard	2	Sainte Jalle	1
Manas	1	Saint-Gervais-sur-Roubion	1
Manthes	1	Saint-Jean-de-Galaure	1
Marches	2	Saint-Jean-en-Royans	3
Margès	2	Saint-Marcel-lès-Valence	11
Mercuriol-Veaunes	1	Saint-Martin-d'Août	2
Mollans-sur-Ouvèze	1	Saint-Nazaire-en-Royans	1
Montboucher-sur-Jabron	2	Saint-Paul-lès-Romans	2
Montbrison-sur-Lez	1	Saint-Paul-Trois-Châteaux	15
Montchenu	1	Saint-Rambert-d'Albon	10
Montéléger	4	Saint-Restitut	3
Montéliar	7	Saint-Sauveur-Gouvernet	1
Montélimar	26	Saint-Sorlin-en-Valloire	5
Montjoyer	1	Saint-Uze	2
Montlaur-en-Diois	1	Saint-Vallier	5
Montmeyran	8	Saou	1
Montoisson	3	Saulce-sur-Rhône	4
Montségur-sur-Lauzon	1	Savasse	4
Montvendre	1	Solaure en Diois	1
Mours-Saint-Eusèbe	3	Solérieux	2
Nyons	6	Soyans	1
Oriol-en-Royans	2	Suze-la-Rousse	7
Ourches	1	Tain-l'Hermitage	4
Parnans	1	Taulignan	2
Peyrins	2	Tulette	2
Peyrus	3	Valaurie	1
Pierrelatte	20	Valence	53
Pont-de-l'Isère	4	Valherbasse	1
Portes-lès-Valence	16	Vaunaveys la Rochette	1
Puy-Saint-Martin	2	Venterol	1
Rochebaudin	1	Vinsobres	1
Roche-Saint-Secret-Béconne	2	Volvent	1
Romans-sur-Isère	29		575
Romeyer	3		
Roynac	1		
Sahune	1		

PREPARATION D'UNE MIG

Les démarches de publication de la MIG sont à réaliser sur la plateforme SNU
→ <https://admin.snu.gouv.fr/>

Toutes les explications sont sur la base de connaissances dédiée
<https://support.snu.gouv.fr/base-de-connaissance>
[Phase 2 : La mission d'intérêt général](#)

ROLE DU TUTEUR DE MIG

Le tuteur de la MIG est un acteur clé pour la réussite de la mission. L'action de tutorat consiste à veiller à ce que la MIG se déroule pour les volontaires conformément aux objectifs du service national universel, à savoir transmettre un socle républicain, renforcer la cohésion nationale, développer la culture de l'engagement, la responsabilité et l'autonomie des jeunes.

- Le tuteur peut être un bénévole, un salarié, un agent public, un personnel en uniforme de la structure d'accueil.
- Un tuteur peut suivre plusieurs volontaires : il n'est pas défini de nombre maximum de volontaires par mission (librement décidé par la structure d'accueil).

OBJECTIFS DU TUTEUR

- Permettre au volontaire de découvrir le projet de la structure ;
- Accompagner le volontaire et veiller à sa bonne intégration ;
- Confier au volontaire une mission propre ; son rôle ne doit pas consister à combler des manques de personnels ni à simplement observer ; le volontaire doit pouvoir être actif ;
- Adapter les missions du volontaire à ses compétences et à sa motivation ;
- Permettre au volontaire de s'engager plus loin, dans la structure ou non.

LES CONDITIONS D'ACCUEIL

→ Obligations de la structure :

- L'organisme d'accueil couvre les dommages subis par le volontaire ou causés par lui à des tiers dans l'accomplissement de sa mission ;
- La structure d'accueil est chargée de la surveillance et de la sécurité du volontaire accueilli.
- Respect du rythme applicable aux mineurs :
 - Le volontaire ne peut être présent dans la structure avant 6h du matin et après 22h le soir ;
 - Au-delà de 4h30 d'activité, le volontaire doit bénéficier d'une pause d'au-moins 30 minutes ;
 - La durée quotidienne de la mission confiée au volontaire est égale à 7h au maximum ;
 - La durée hebdomadaire ne peut dépasser 35 heures ;
 - Le volontaire ne peut être en mission plus de 5 jours consécutifs. Le repos hebdomadaire des volontaires mineurs doit être de 2 jours consécutifs ;
 - Si le volontaire est scolarisé, la mission ne peut être effectuée sur le temps scolaire.
- Le volontaire n'est pas soumis au code du travail, ni aux règles de la fonction publique ; il n'est pas dans un lien de subordination.

→ Obligations du volontaire

- Les clauses du règlement intérieur de la structure sont applicables au volontaire ;
- Le volontaire s'engage à respecter les personnes, le matériel et les locaux ;
- Le volontaire doit agir en conformité avec les exigences de son engagement dans le cadre du SNU : ponctualité, politesse, implication ;
- Le volontaire est tenu à la discrétion pour les faits et informations dont il a connaissance dans l'exercice de ses missions ;
- Il est également tenu aux obligations de convenance et de réserve inhérentes à ses fonctions.
- Le volontaire doit avoir une couverture sociale.

→ Aspects financiers :

- Le volontaire n'est pas indemnisé ; il exécute la mission d'intérêt général à titre bénévole ;
- Ses frais de transport sont à sa charge (sauf décision contraire de votre structure) ;
- Il doit assurer son propre hébergement (sauf décision contraire de votre structure) ;
- Vous choisissez de prendre en charge les repas ou non.

- Le volontaire, via ses représentants légaux, et votre structure s'engagent à respecter ces éléments en signant un contrat d'engagement, également signé par le service départemental de la jeunesse, de l'engagement et des sports.
- En cours de mission, un avenant est nécessaire si les modalités prévues par le contrat d'engagement doivent être ajustées.



Exemple d'une structure : Protection Civile de la Drôme



Espace référent départemental • Drôme



- Tableau de bord
- Mon équipe
- Structures**
- Missions
- Utilisateurs
- Volontaires
- Inscriptions
- Centres
- Points de rassemblement
- Contenus
- Annuaire des associations
- Boîte de réception
 - 2
 - 0
 - 8
- Besoin d'aide ?
Tutoriels, contacts

Structures > Fiche de la structure

PROTECTION CIVILE DE LA DROME

+ Nouvelle mission Modifier Supprimer

Détails Missions Historique

La structure

Présentation : La Protection Civile de la Drôme (ADPC 26) est une association agréée de sécurité civile affiliée à la Fédération Nationale de Protection Civile. L'organisation de postes de secours, la formation aux premiers secours et l'aide à la population en cas de crise constituent les 3 actions principales de notre association

Statut Juridique : Association

Type : Association agréée de sécurité civile

Code Postal : 26300

Dép. : Drôme

Région : Auvergne-Rhône-Alpes

Tête de réseau : Cette structure n'est pas une tête de réseau

Équipe (2)

Nicolas CHARROUD

Quentin RAHMS

Assigner un/e autre responsable

Vous pouvez partager vos droits d'administration de votre compte de structure d'accueil SNU avec plusieurs personnes

* PRÉNOM

* NOM

* ADRESSE EMAIL

Envoyer l'invitation

Exemple d'une mission avec la Ville de Valence

Tableau de bord

Mon équipe

Structures

Missions

Utilisateurs

Volontaires

Inscriptions

Centres

Points de rassemblement

Contenus

Annuaire des associations

Boîte de réception

2 0 8

Encadrement des enfants pour la course des 10 km de Valence

Détails

Candidatures

Proposer cette mission

Historique

Archivée

0 Places restantes
6 / 6

Modifier

Dupliquer

Supprimer

La mission

⚠ La mission est **fermée** aux candidatures de manière automatique : aucune place disponible.

Format : Mission répartie sur des heures

Domaine principal : Sport

Début : 24 septembre 2022

Fin : 24 septembre 2022

Durée : 4 heure(s)

Adresse : Avenue du Champ de Mars

Ville : Valence

Code postal : 26000

Dép. : Drôme

Région : Auvergne-Rhône-Alpes

Format : Mission répartie sur des heures

Objectifs : La Ville organise la course des 5 et 10 km de Valence sur le Champ de Mars. Une course dédiée aux enfants est organisée en parallèle. De 14h à 18h le samedi 24 septembre 2022.

Actions : Les Volontaires seront en appui des organisateurs pour guider les enfants pendant la course, remettre les diplômes et les médailles pour environ 400 enfants.

Contraintes : RAS

Le tuteur

[Alessandro ALESSE >](#)

E-mail : alessandro.alesse@mairie-valence.fr

La structure

[VILLE DE VALENCE >](#)

Statut Légal : Autre

Région : Auvergne-Rhône-Alpes

Dép. : Drôme

Présentation : MAIRIE

Besoin d'aide ?
Tutoriels,
contacts

Exemple d'une mission avec la Ville de Valence

- Tableau de bord
- Mon équipe
- Structures
- Missions
- Utilisateurs
- Volontaires
- Inscriptions
- Centres
- Points de rassemblement
- Contenus
- Annuaire des associations
- Boîte de réception
 - 2
 - 0
 - 8
- Besoin d'aide ?
Tutoriels, contacts

Encadrement des enfants pour la course des 10 km de Valence

Détails **Candidatures** Proposer cette mission Historique

0 Places restantes
6 / 6

Archivée

Modifier

Dupliquer

Supprimer

Exporter les volontaires

Rechercher par prénom, nom, email

Statut

Départements

1-8 sur 8

< 1 >

VOLONTAIRE	DATE	STATUT POUR LA MISSION	
Leïla BAH-CLOZEL 16 ans • Montoisson (Drôme)	12 septembre 2022 à 08:23	Candidature approuvée Contrat d'engagement > Durée : 4h - Modifier	+
Robin BILLIEMAZ 15 ans • Saint-Marcel-lès-Valence (Drôme)	5 septembre 2022 à 18:47	Candidature approuvée Contrat d'engagement > Durée : 4h - Modifier	+
Belinda CHIZAT 15 ans • Bourg-lès-Valence (Drôme)	5 septembre 2022 à 11:59	Candidature approuvée Contrat d'engagement > Durée : 4h - Modifier	+
Charlotte CHOVIN 15 ans • Châteaudouble (Drôme)	11 septembre 2022 à 19:21	Candidature approuvée Contrat d'engagement > Durée : 4h - Modifier	+
Méïa JANIN 16 ans • Beauchastel (Ardèche)	6 septembre 2022 à 08:33	Candidature approuvée Contrat d'engagement > Durée : 4h - Modifier	+
Tiffany Lapierre 16 ans • Romans-sur-Isère (Drôme)	5 septembre 2022 à 13:04	Candidature approuvée Contrat d'engagement > Durée : 4h - Modifier	+

Contacts

Henri CHAMBRIS

Chef de projet départemental - SNU 26

04 75 82 35 74 / 07 86 13 48 77

henri.chambris@ac-grenoble.fr